

Madame la doyenne,
Monsieur le juge LeBel,
Chers collègues d'aujourd'hui et d'hier, bref de toujours,
Chers amis et invités,

Notre présence ici aujourd'hui, en si grand nombre, est en elle-même un hommage. Nous rendons hommage à la fois à une œuvre, à l'homme qui en est l'auteur et à la communauté de travail et de culture à laquelle appartiennent et cet homme et cette œuvre.

Hommage rendu à une œuvre, d'abord. Je puis prétendre en avoir été l'un des premiers lecteurs. En effet, alors que je m'essayais à l'enseignement du droit à l'Université d'Ottawa, avec un cours sur le devoir d'impartialité en droit administratif, j'avais eu accès à la thèse, alors toute récente, de Denis sur les conflits d'intérêts. Depuis, nous savons quelle envergure cette œuvre a prise.

Œuvre d'enseignement, d'une part, dont ont bénéficié, sur 38 années, quelque 2 000 étudiant.e.s du cours de Droit administratif I, 2 500 étudiant.e.s du cours de Droit administratif II et aussi 700 étudiant.e.s du cours d'Obligations conventionnelles. Sans parler de plus de 200 juristes ayant enrichi leur formation grâce aux cours plus spécialisés de 2^e cycle dispensés par Denis. Sans parler non

plus des dizaines de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat dont il a guidé la réalisation.

Mais c'est aussi, d'autre part, l'œuvre d'un chercheur que nous célébrons aujourd'hui. Elle est trop bien connue et bien trop fournie pour que j'entreprenne ici de la décrire. Je relèverai simplement pour mémoire trois contributions, portées par différents éléments de cette œuvre, qui me semblent particulièrement notables.

À mes yeux, Denis aura été l'un des premiers à percevoir et à mesurer exactement les répercussions de la libéralisation des échanges commerciaux internationaux sur le droit public interne. Il aura aussi été, au Québec, l'un des pionniers de la réflexion juridique, toujours en cours, sur la mise en œuvre de la notion de développement durable. Enfin – et ici le spécialiste du droit des contrats perce sous le publiciste --, Denis aura mis en lumière l'effet de recomposition produit par le Code civil du Québec sur les sources et la situation du droit administratif tel qu'il est conçu et mis en œuvre au Québec.

Derrière cette œuvre se tient l'homme, auquel aussi, bien évidemment, nous rendons hommage aujourd'hui. Sur ce plan également, je peux me prévaloir d'une expérience ancienne, remontant à mon arrivée à la Faculté quelques années après Denis. S'y activait alors un groupe de collègues inspirés par le formidable animateur qu'est Patrice Garant : la Laboratoire de recherche sur

la justice administrative. Parmi eux, j'ai trouvé en Denis un homme enclin à l'accueil et au partage. Avec générosité, il m'a fait profiter de sa documentation et de ses instruments didactiques. Ainsi s'est nouée une habitude de collaboration confiante, qui s'est intensifiée par notre projet commun d'ouvrage sur *L'action gouvernementale*.

Si cette habitude s'est confirmée, c'est en bonne partie grâce aux qualités d'écoute et de conseil que j'associe tout particulièrement à Denis. Denis mérite d'être écouté, bien sûr, car sa conversation est toujours riche de savoir et de jugement. Mais Denis est aussi à l'écoute de la personne qui l'aborde : étudiant.e, collègue ou, j'imagine, client. Il écoute et opine avec prudence, mesure, clarté et précision.

Si les avis de Denis ont ce poids, cette richesse et cette densité, c'est sans doute que ce sont les avis d'un homme enraciné et d'un homme d'ouverture.

Les racines de Denis dans son micro-terroir de l'Île-aux-Grues sont légendaires dans tout le réseau de ses amitiés. Un tel ancrage, je le crois, n'est pas sans conséquence sur une œuvre. Il contribue certainement à lui imprimer une cohérence des choses, une unité profonde – celles qui se dégagent du panorama majestueux et (espérons-le) immuable qu'offre l'estuaire du Saint-Laurent. Mais cet enracinement appelle l'ouverture, bien plus qu'il ne l'exclut. En témoigne la chaleur des liens, amicaux et scientifiques à la fois, que Denis a noués et entretenus avec des collègues de pays francophones et anglophones.

À travers ces liens, Denis aura aussi été un ambassadeur de la culture juridique québécoise. Et de ce fait, en lui rendant hommage aujourd'hui, c'est aussi à la vitalité de cette culture et de la communauté des juristes qui la partagent que nous rendons hommage.

L'une des fonctions d'un ouvrage comme celui que nous lançons aujourd'hui, outre évidemment de signaler une œuvre et un personnage singuliers, est d'exprimer ce propos au nom d'une communauté de travail et de culture. Cette communauté affirme en quelque sorte sa propre existence et sa vigueur par la voix de quelques-uns de ses membres. Ceux-ci, au nom de cette communauté, viennent dire : « Voici une œuvre qui a notablement contribué à la circulation et au développement des idées parmi nous; voici une œuvre qui, parmi nous, fait référence; voici l'un d'entre nous que nous considérons comme l'un des maîtres dans notre savoir et notre culture communs. »

Je vous remercie.

Pierre Issalys

*Intervention lors du lancement de l'ouvrage collectif dirigé par
Sophie Lavallée et Pierre Issalys, Vastes mondes. Études en
l'honneur du professeur Denis Lemieux,*

Québec, 13 juin 2018